

Déclaration de Kampala sur la santé en prison en Afrique

Considérant le mauvais état sanitaire des prisons d'Afrique,
Considérant que des principes de bonne gestion et des mesures garantissant d'une bonne santé devraient être promus et mis en pratiques dans les prisons africaines,

Les participants à l'atelier sur la santé en prison qui s'est tenu à Kampala les 12 et 13 décembre 1999, recommandent aux organisations non gouvernementales, aux donateurs, aux gouvernements et aux organisations inter-gouvernementales, des mesures visant à réformer et améliorer la santé dans les prisons d'Afrique.

Etat des lieux de la santé dans les prisons d'Afrique

Les conditions de détention dans les prisons en Afrique représentent une menace pour la vie et la santé de la population carcérale et de la société dans son ensemble ; les taux de mortalité et de morbidité sont élevés ; l'état sanitaire des prisons est sans commune mesure avec celui prévalant à l'extérieur.

Problèmes structurels

Les ressources affectées aux prisons par les gouvernements sont très réduites, en particulier pour l'amélioration de la santé et de la formation des personnels.

Le personnel médical bénéficiant d'une formation correcte est insuffisant en nombre et les conditions de travail ne sont pas suffisamment attractives pour que des médecins viennent travailler en prison.

L'accès aux soins médicaux est difficile, les médicaments et les équipements sont insuffisants. L'accès aux équipements sanitaires à l'extérieur de la prison reste en outre difficile.

La tenue des registres est déficiente.

La confidentialité et l'intimité ne sont pas respectées.

Le système manque de transparence.

Les plaintes des prisonniers ne reçoivent que peu d'attention.

La société se désintéresse du sort des prisonniers.

Les conditions générales de détention

Le recours excessif à la détention préventive entraîne une surpopulation qui aggrave la promiscuité et facilite la propagation de maladies dans et à l'extérieur de la prison. Dans de nombreux pays, le taux de personnes en détention préventive approche ou dépasse les 70%.

Les conditions de vie sont précaires : locaux insalubres, manque de ventilation, de couchage, de vêtements, de possibilités d'exercices physiques.

La prolifération des vecteurs de transmission de maladies comme les moustiques n'est pas contrôlée.

La consommation de drogues et les actes de violence sont des phénomènes récurrents dans de nombreuses prisons.

Les possibilités de travail et d'activités récréatives pour les personnes détenues sont insuffisantes, de même que le soutien moral et spirituel proposé aux détenus, ce qui a des incidences sur la santé des prisonniers.

Des soins particuliers sont nécessaires pour les groupes vulnérables (les enfants nés en prison, les toxicomanes, les adolescents, les étrangers, les personnes âgées, les femmes, les alcooliques) ; or les systèmes pénitentiaires ne sont en général pas équipés pour répondre à ces besoins spécifiques.

Problèmes relevant spécifiquement du domaine de la santé

Les installations sanitaires et les systèmes d'évacuation des eaux usées sont généralement insuffisants.

Le régime alimentaire n'est pas satisfaisant.

Le taux de prévalence des maladies infectieuses et contagieuses comme la tuberculose et le sida est élevé. Il n'y a pas d'installations adaptées pour accueillir les malades en phase terminale ni de dépistage des maladies contagieuses.

La population carcérale est peu informée sur les questions de santé, de maladies infectieuses ou sexuellement transmissibles. Il n'y a pratiquement pas de prévention et de traitements. L'information sur le droit à la santé et l'éducation sanitaire des prisonniers sont quasi inexistantes.

Le soutien psycho-social est insuffisant et la question de la santé mentale n'est pas suffisamment prise en compte.

Recommandations

Les ONG, les Gouvernements et les donateurs devraient faire en sorte que les recommandations suivantes soient mises en oeuvre :

Les gouvernements doivent s'assurer de la bonne gestion des établissements pénitentiaires

- Les normes et règles nationales et internationales doivent être respectées.

Les gouvernements doivent s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations au regard des instruments internationaux et nationaux pour la défense des droits de l'homme, en matière de santé, de conditions de travail des personnels et de conditions de détention. Ils devraient en particulier appliquer les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et développer des mesures destinées à orienter l'action politique et législative, ainsi que des outils tels qu'un manuel du prisonnier sur les procédures et les plaintes.

- Les gouvernements doivent s'engager et soutenir une justice pénale moins punitive.

L'emprisonnement doit rester l'exception. Les systèmes judiciaires doivent être améliorés pour que le traitement des dossiers des personnes placées en détention préventive soit accéléré. Les réformes législatives nécessaires à la mise en conformité avec les normes internationales, particulièrement dans le domaine des sanctions non privatives de liberté et des alternatives à la prison comme le travail d'intérêt général doivent être initiées. La diversion et la médiation devraient être beaucoup plus utilisées. La dépenalisation devrait être encouragée chaque fois que possible. Les mesures de libération anticipée doivent tenir compte de l'état de santé de la personne concernée.

- L'égalité d'accès aux soins doit être garantie.

Le ministère de la santé devrait avoir la responsabilité de la santé pénitentiaire et les prisons être incluses dans les programmes de santé publique. Des fonds plus importants devraient être alloués à la santé en prison et une ligne budgétaire séparée devrait être prévue dans le budget du ministère de la santé. Le domaine de la santé doit être géré dans la transparence avec des responsabilités claires et bien établies, par exemple en confiant l'organisation des soins médicaux et de la formation des personnels (y compris la formation en droits de l'homme) à un ministère spécifique.

- Les prisons doivent être plus ouvertes à l'intervention extérieure

Les prisons devraient être ouvertes à certains acteurs externes qui apportent une assistance spécialisée ; elles devraient être aussi ouvertes à une commission de contrôle indépendante qui en référerait à l'autorité publique. L'accès du public aux prisons devrait être facilité pour promouvoir la transparence. Pour sensibiliser la communauté au sujet des prisons, il faudrait régulièrement organiser des journées « portes ouvertes ».

- Des activités de production devraient être développées

Les gouvernements devraient s'assurer que des activités de production soient développées pour accroître l'auto-suffisance de l'administration pénitentiaire et des prisons. Les prisonniers devraient pouvoir bénéficier du fruit de leur travail.

- L'échange d'expériences et la formation continue doivent être encouragées

Il faut favoriser des échanges réguliers entre les professionnels de la santé. Les agents pénitentiaires doivent être formés et encouragés à adopter une attitude progressiste. Les gouvernements devraient participer pleinement à la Conférence panafricaine sur la santé en prison qui sera organisée par les services pénitentiaires Ougandais.

Les gouvernements doivent s'assurer de la mise en application d'un certain nombre de bonnes pratiques dans chaque prison.

- Les soins en prison devraient être une priorité et les détenus devraient pouvoir assumer la responsabilité de leur santé dans de bonnes conditions.
- Chaque détenu doit avoir un dossier médical confidentiel comportant les informations essentielles sur son état de santé. Ce dossier devrait mentionner les maladies contractées et les traitements reçus, ainsi qu'un certificat de santé délivré au moment de la mise en liberté.
- Les examens de santé et les traitements doivent être prescrits en toute confidentialité.
- Le maintien de l'hygiène générale et l'entretien des installations sanitaires doivent être réglementés et avoir un caractère obligatoire.
- A tout moment, un diagnostic rapide doit pouvoir être établi, des médicaments être disponibles en quantité suffisante et du personnel qualifié être présent.
- L'éducation à la santé doit faire partie intégrante des tâches assignées au personnel médical.
- Un programme de prévention de santé publique devrait être mis en place pour le personnel aussi bien que pour les détenus.
- Les programmes de prévention devraient mettre l'accent sur la diminution de la surpopulation.
- Le personnel paramédical et de l'assistance sociale devraient être associés aux programmes de santé publique en prison.

Les ONG et les groupes de la société civile sont invités à

- Prêter assistance aux programmes d'information et d'éducation des détenus et des personnels sur la santé, y compris sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles.
- Mettre en place et étendre des réseaux d'ONG dans ce domaine pour coordonner le travail, les échanges et développer des synergies.
- S'engager de manière constructive en incluant les prisons dans leurs activités lorsque cela est possible, en s'impliquant plus dans l'information aux donateurs et en faisant la preuve de leur responsabilité éthique et de leur transparence.

Les donateurs sont invités à

- S'assurer que le bénéfice de leurs aides va bien aux personnes ciblées.
- Encourager le développement de programmes dans le domaine de la santé en prison dans les pays bénéficiaires.
- Soutenir les ONG qui travaillent dans ce domaine.
- Soutenir les administrations et les systèmes de justice pénale pour l'amélioration de la santé en prison.

Kampala, le 13 décembre 1999